



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-42) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AU
BENEFICE DES COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES POUR LE
FINANCEMENT DES CLASSES INITIATIVES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6877H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les écoles publiques élémentaires vincennes organisent, chaque année, des sorties avec nuitées pendant la période scolaire ;

Considérant que la Ville souhaite apporter sa contribution financière aux projets des enseignants afin de réduire le coût supporté par les familles ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 11 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées, pendant le temps scolaire, par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2019/2020, à 150 € par élève.

ARTICLE II : Décide que cette participation sera versée sous la forme de subvention aux coopératives des écoles concernées et ne pourra en aucun cas être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives.

ARTICLE III : Décide que cette participation pourra être versée en 2 temps :

- un premier versement, avant le séjour, correspondant aux arrhes ou à l'acompte, d'un maximum de 100 € par élève sur la base de l'effectif prévisionnel ;
- un second versement, après le séjour, correspondant au montant restant dû, après présentation des pièces justificatives.

ARTICLE IV : Autorise Madame le maire à procéder à leur versement et à signer tous les documents et actes y afférant.

ARTICLE V : La dépense sera inscrite sur les crédits du budget primitif 2020 de la Ville.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé